

sac, qui remplacent la forêt, ou encore construction d'immeubles d'architecture banale et standardisée en lieu et place d'un bâti typique et local.

Ainsi le paysage se fait témoin d'une dégradation de la qualité de vie qui se traduit par un sentiment de perte d'identité et d'authenticité des lieux face à la standardisation urbanistique et touristique

La poussée de l'urbanisation engendre également une augmentation de population, laquelle, couplée à l'augmentation massive du nombre de visiteurs se traduit par une occupation accrue de l'espace sur le Bassin qui n'est pas sans conséquence sur la qualité des relations sociales. Il y a tout le temps du monde et surtout trop de monde. C'est le cas sur l'ensemble du littoral mais aussi sur l'eau où on assiste à un développement de plus en plus anarchique des bateaux qui stationnent un peu partout. C'est un amoncellement, un rideau de bateaux qui empêche de voir l'horizon et occulte le paysage.

Cette surfréquentation engendre des difficultés de gestion du trafic automobile local : le Bassin est devenu synonyme de « bouchons ». Elle altère la qualité de la vie en provoquant un sentiment d'invasion, voire d'intrusion, plus particulièrement pendant la haute saison touristique. Elle nécessite tolérance et cohabitation de bonne entente car cette cohabitation est essentielle pour le maintien d'une certaine qualité de vie.

Les expériences exprimées sur les notions de qualité de l'eau et de qualité de vie démontrent que la dimension expérientielle a toute sa place dans les débats sur la qualité de l'environnement.

Cela devrait ouvrir la voie à la participation du public à l'évaluation de la qualité de leur environnement

Entre attractivité touristique et attractivité résidentielle



Le bassin d'Arcachon représente une entité touristique et urbaine originale qui allie plages océanes et plan d'eau intérieur, dunes et forêts de pins. L'ensemble de ces éléments ainsi que la proximité de Bordeaux ont fait du Bassin d'Arcachon un territoire particulièrement attractif tant pour les vacanciers que pour les nouvelles populations résidentes.

Son intégration fonctionnelle au sein de l'aire métropolitaine de Bordeaux questionne cependant son devenir touristique en posant l'hypothèse de l'affaiblissement de la

fonction touristique au profit de la fonction résidentielle.

Si le tourisme est bien l'activité économique dominante, il ne s'inscrit pas partout de la même manière ni avec les mêmes effets sur le territoire. Voyons donc comment cet espace littoral s'est structuré.

Grâce à l'arrivée du chemin de fer, Arcachon, station créée de toutes pièces en 1857 a polarisé pendant près de 50 ans l'essentiel de la fréquentation touristique du Bassin. Au tournant du XX^{ème} siècle, elle était déjà saturée. En revanche, les vastes espaces de dunes et de forêt de la commune mère de La Teste de Buch offrent le développement de Pyla plage et Pyla sur mer en bordure océane, d'autant que la dune du Pilat est déjà un site touristique majeur. Ce sont plutôt des quartiers balnéaires à caractère pavillonnaires construits dans la continuité d'Arcachon.

La presqu'île du Cap-Ferret connaît une mise en tourisme assez similaire. Elle dispose en effet des ressources majeures : le plan d'eau du Bassin, accessible quelque soit la marée, une large ouverture sur l'océan et de vastes dunes boisées. Cependant, avant 1914, ses plages ne sont accessibles depuis Arcachon que par une navette maritime, car il n'existe aucun accès routier depuis le centre de Lège. Seul existe le lotissement spontané dit des « 44 Ha » à l'extrémité de la presqu'île.

Le lieu ne se développe pas sous la forme d'une station mais plutôt comme un simple lieu de villégiature pour une clientèle régionale désireuse de s'écarter de la vie mondaine d'Arcachon.

En 1934, alors que les villas d'Arcachon et de Pyla sur mer accueillent une clientèle huppée de dimension nationale, les villas du Cap sont acquises par des propriétaires majoritairement Bordelais.

La construction de la D 106 en 1935 permet de désenclaver la presqu'île et donne naissance à une nouvelle vague de lotissements essentiellement sous la forme de résidences secondaires.

En 1955, le programme des constructions reprend de Claouey à la Vigne, investies par les propriétaires du grand Sud Ouest et Paris. On assiste également à la multiplication des campings et villages de vacances dans la forêts comme dans les viviers à Claouey.

Dans l'entre-deux guerres le tourisme gagne le fond du Bassin. La commune d'Andernos se distingue vite de ses voisins grâce au chemin de fer qui permet aux bordelais de venir se baigner sur la plage dès 1889. Cette orientation balnéaire lui permet de prendre le nom de « Andernos-les-Bains » en 1897.

1927 est l'époque de son basculement d'un simple lieu de villégiature à la station balnéaire, la deuxième en importance sur le Bassin, dotée de lotissements, d'une grande jetée promenade avec esplanade et d'un casino. L'ostréiculture reste néanmoins l'activité principale en fond de Bassin où elle l'emporte sur le tourisme. Elle participe cependant à faire des petits ports d'Arès, Lanton, Audenge et Biganos des villages pittoresques touristifiés en même temps que se développe un tourisme diffus et de nombreux lotissements. Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne qui sera créé en 1970 limitera les aménagements lourds sur leur territoire mais encouragera la

L'Ami du Littoral

BULLETIN DE L'ASSOCIATION

Les Amis du Littoral Nord Bassin Arcachon

Siège social : Mairie d'Arès - 7, rue Pierre Paulhiac - 33740 Arès

www.amisdulittoral.org

N° 88 - Janvier 2019

Editorial

Bonne année à tous, jeunes et anciens. Comme les années passées, je forme le vœu qu'aucun d'entre nous ne soit sans projet et sans désir. Soyons des « entreprenant ». Soyons aussi des inventeurs de lien avec autrui et de convivialité. En ces temps incertains où circulent trop de messages de haine, oeuvrons pour la fraternité qui complète heureusement la liberté et l'égalité de notre devise républicaine. Ce bulletin est dédié à ce qu'on pourrait nommer le dilemme de tout acteur actuel dans le domaine de l'aménagement ou de l'urbanisme : comment concilier développement et respect de l'environnement ? L'invention du mot « développement durable » n'a pas résolu le problème comme par magie et sa difficulté devrait rendre humbles tous les acteurs, nos élus bien sûr, auxquels revient la décision, mais aussi nos associations environnementales pour lesquelles la critique est facile.

Pour essayer de progresser, quoi de mieux que de partir de l'histoire de notre territoire, le Bassin d'Arcachon, de son développement étonnant depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle, de son attractivité touristique et résidentielle qui ne faiblit pas, de la fragilité de son sol de sable et de dunes, de son plan d'eau qui se transforme, de la présence en son sein d'une réserve naturelle nationale (le banc d'Arguin), de la présence de multiples protections légales et réglementaires à respecter. Tout est rassemblé pour rendre le problème du développement durable plus compliqué chez nous que partout ailleurs !!

Jean-François Pahun a collaboré à un numéro de la nouvelle revue de géographie Sud-Ouest Européen dédié au « Bassin d'Arcachon entre attractivité et protection ». Il nous a paru intéressant d'en faire ici un résumé. Elle décrit en effet très bien notre territoire dans sa globalité et sa complexité. C'est un bon point de départ pour penser le développement à venir et apporter notre pierre au dilemme de l'aménageur. Avec le début de l'année vient le temps du paiement des cotisations. Payons la nôtre sans tarder, c'est le bon moyen pour ne pas l'oublier.

Michel Gautier

Le Bassin d'Arcachon entre attractivité et protection

La revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest vient de publier sous le titre ci-dessus un numéro spécial dédié au Bassin d'Arcachon. Rédigé par des professeurs des instituts de géographie du grand Sud-Ouest, cet ouvrage offre des aspects analytiques très documentés du sujet.

Aussi, compte-tenu de l'intérêt de cette étude, nous vous en proposons le résumé ci-après.

L'invention du Bassin d'Arcachon

Au XVIII^{ème} siècle, le pays de Buch est un petit territoire à part, ponctué d'un littoral uniforme et hostile, désert et sans attrait. Ses eaux stagnantes forment dans l'intérieur des terres une grande étendue de marais. La faible population, la misère et l'indolence s'explique par le caractère hostile et malsain du milieu. Les grands espaces sont livrés à des troupeaux à demi sauvages, conduits par des bergers solitaires qui préfèrent mener une vie itinérante dans ce désert sans jamais chercher à l'améliorer.

C'est également un pays façonné par le vent en proie à l'envahissement et la destruction par les sables ambulants - ces sables qui engloutissent sans cesse les champs cultivés, les villages, les clochers, et même les forêts entières.

L'invention du Bassin d'Arcachon s'opère en deux périodes :

- entre les années 1720 et 1830, le Bassin acquiert à la fois son identité de territoire, de paysages et de « milieu » spécifique. Regardé comme un havre, le Bassin est apprécié pour la tranquillité de ses flots et les abondantes ressources que prodigue une nature bienfaisante (pêche, coquillages, gibier d'eau, bois, résine, goudron), ressources qui alimentent une vie maritime et commerciale riche et foisonnante.

La façade maritime, le cordon dunaire et l'arrière pays qui l'entoure renvoient quant à eux l'image d'un désert inhospitalier, stérile et peuplé de « sauvages » résignés à la misère. En entretenant ce contraste, une politique volontariste d'aménagement et de mise en culture se met en place (transformation des prés salés en marais salants par des travaux d'endiguement).

- la seconde période débute vers 1820-1830.

Les composants fondamentaux du paysage - l'air, la mer, le sable - forment ensemble la ressource qui assure une attractivité et une prospérité nouvelle au lieu. En outre, ce rivage est chargé de bienfaits prophylactiques et thérapeutiques qui s'ajoutent au paysage qui enchante.

En 1857, les frères Pereire, motivés par la volonté de profiter de la construction d'un port et de canaux drainant vers le bassin la production des territoires environnants, assurent la prolongation du chemin de fer jusqu'à Arcachon. Ce sont les transformations des paysages et des milieux apportés par l'aménagement du bassin et des espaces environnants qui ouvrent la voie à la « mise en tourisme » de ce territoire.

Le caractère sauvage, impénétrable et hostile de l'univers Landais devient ainsi un gage d'exotisme. Le désert qui le sépare de la métropole Bordelaise assure au Bassin le statut de « contrée reculée ».

A partir de 1840 l'engouement pour le climatisme fait ressortir les vertus médicinales et thérapeutiques de l'air Arcachonnais. Finalement, les qualités du Bassin d'Arcachon reposent sur un triptyque :

douceur et constance du climat, pureté d'un air iodé et balsamique, valeur des bains de mer.

Une hypothèse vient néanmoins à l'esprit – ne sommes nous pas en train d'assister, précisément, à la fragilisation, voire à la disparition d'une perception qui aurait fait son temps ? recul du trait de côte, ensablement de la frange littorale urbanisée, envasement accéléré des fonds de Bassin, risque élevé de submersion marine, problèmes sanitaires menaçant la qualité de l'eau et l'activité ostréicole.

La notion de « havre arcachonnais » ne serait-il pas en train de céder sous les coups d'une crise environnementale globale ?

Attractivité et protection au regard des documents d'urbanisme

L'image du Bassin est intrinsèquement liée à celle des espaces ouverts : dune du Pilat, plages océanes, plan d'eau, forêts, prés salés, coupures d'urbanisation. Ils offrent un cadre naturel qui joue indéniablement sur l'attractivité à la fois touristique et résidentielle du Bassin.

Mais le territoire doit composer et trouver un équilibre entre son caractère exceptionnel, sa fragilité et sa forte attractivité. Le discours vertueux et consensuel que l'on retrouve dans le SCOT ⁽¹⁾ et les PLU ⁽²⁾, qui traduit à la fois la volonté de défendre la protection des espaces ouverts, le respect de l'environnement, la qualité du territoire et son attractivité, cache en réalité des enjeux contradictoires.

L'annulation par le Tribunal Administratif du SCOT et du PLU d'Andernos marque un tournant dans l'histoire de la

planification de ce territoire. Confirmé par la Cour Administrative d'Appel, ce jugement fait office d'exemple par le rappel des exigences de réduction de la consommation foncière d'une part, et la protection du milieu d'autre part. Le site des Quinconces – Le Coulin – St Brice en est la parfaite démonstration.

C'est en effet une coupure d'urbanisation emblématique des tensions entre attractivité et protection sur le Bassin d'Arcachon, caractérisée par la continuité de l'espace ouvert qui relie le bassin à la forêt cultivée de l'intérieur ainsi que par la qualité des espaces naturels et patrimoniaux qu'elle abrite.

Pour les habitants d'Andernos, il s'agit à la fois d'un espace remarquable qui participe à l'attractivité de la Commune, mais aussi d'un espace du quotidien fréquenté de longue date par la promenade et les activités sportives, seul ou en famille. Ce point de contact entre forêt et bassin est fort apprécié parce qu'il est préservé. Il est encore sauvage. Il est rare. Surtout, il ne doit plus être considéré comme une réserve foncière mais comme un bien commun.

La protection de ce site de 140 ha s'est déroulée sur un temps assez long depuis 1989 à nos jours, qui rend compte de tensions continues entre volonté d'aménagement, particulièrement défendue par la municipalité, et volonté de protection défendue par l'association pour la sauvegarde du site naturel des Quinconces – St Brice.

Créée en 1989, l'association a constamment assuré un rôle de veille. Par les différents recours qu'elle a déposés et qui ont tous reçu des jugements favorables, elle a gagné en légitimité et a affirmé sa position de lanceur d'alerte face à l'affaiblissement du pouvoir hiérarchique, notamment du rôle de l'Etat.

L'élaboration du PLU de 2011 a conduit à l'exaspération des tensions en amenant les habitants à choisir entre deux visions : l'une créant des logements, des équipements et de l'emploi – l'autre défendant la dimension écologique et patrimoniale de l'espace naturel.

Le nouveau PLU approuvé en 2017 concrétise une situation plus apaisée entre la municipalité et les associations et la volonté de trouver des compromis. On voit dans ce mouvement qui a conduit au changement de pouvoir municipal une volonté de défendre une qualité de cadre de vie qui passe par la préservation des espaces ouverts.

Cette petite histoire de l'annulation des documents d'urbanisme montre qu'une autre manière de penser le modèle de développement sur le Bassin d'Arcachon est amorcée.



La qualité du Bassin d'Arcachon

La qualité est devenue une préoccupation à laquelle aucun domaine n'échappe. Elle est assortie de multiples déclinaisons : qualité des personnes, des produits, qualité environnementale, qualité de vie.

L'objectif ici est de rendre compte des différents aspects de la qualité perçus sur le Bassin.

L'interrogation des acteurs (institutionnels, associatifs, économiques) mais aussi habitants et usagers réguliers, ayant une certaine connaissance du Bassin d'Arcachon, a fait apparaître deux grandes déclinaisons de la qualité : la qualité de l'eau et la qualité de vie.

La qualité de l'eau

Il existe une qualité de l'eau « objective » grâce à la définition d'indicateurs quantifiables. Elle peut être « bonne » ou « mauvaise » par rapport à des seuils prédéfinis. Ces indicateurs sont construits et mesurés par des organismes comme le SIBA ⁽³⁾ ou IFREMER ⁽⁴⁾.

Les usagers font entendre que la « qualité de l'eau » n'appartient pas à leur vocabulaire mais à celui de la sphère politico-scientifique. Ce sont les acteurs habilités qui nous disent si l'eau n'est pas bonne.

La pollution est invisible, il faut des mesures scientifiques pour la mettre en évidence.

Précisément, la qualité de l'eau est mesurée indirectement par la mesure de la pollution. Une liste de polluants reflète la qualité de l'eau : métaux lourds, pesticides, peintures antifouling, HAP ⁽⁵⁾,

Les seuils acceptables de ces polluants sont définis par des normes. Mais ce sont surtout les évolutions de ces critères de pollution qui sont représentatives d'une amélioration ou d'une alerte.

La qualité des eaux de baignade relève d'indicateurs souvent changeants, de nature à ne pas mettre certains dysfonctionnements en lumière pour des raisons purement commerciales.

La qualité, c'est vraiment ce que recherche le client. La norme, ce n'est pas la qualité !

D'où l'importance de l'observation dans la détection des problèmes. L'expérience de la qualité fait intervenir les sens, et particulièrement la vue. L'observation visuelle du milieu, répétée sur un temps long, est très importante pour pouvoir juger de la qualité de l'eau et de ce qui s'y trouve. Les échanges avec les ostréiculteurs, les chasseurs, les plongeurs ou tout autre personne vivant au quotidien dans le milieu, sont une source d'informations essentielles.

Ainsi, les témoignages montrent le rôle important à accorder à l'expérience globale.

Le Bassin d'Arcachon, la qualité de vie par expérience

La qualité de vie constitue le second sujet de préoccupation vers lequel convergent tous les discours.

Son appréciation est principalement construite à partir de l'expérience quotidienne des lieux.

Elle s'apprécie au regard de la qualité des relations au milieu et des relations sociales.



Tout en soulignant le caractère exceptionnel de leur cadre de vie, les enquêtés témoignent d'une mise en péril de leur qualité de vie.

Ce gage de qualité repose principalement sur l'environnement et l'ambiance qui s'en dégage.

La dimension paysagère est donc essentielle pour signifier ce rapport au lieu – mais aussi le sentiment de bien-être, de bien vivre – également l'esthétique paysagère.

Cependant, le territoire porte en lui des signes d'incertitude qui pèsent sur son avenir et la qualité de vie de ses habitants : l'architecture moderne, les constructions, le béton, le trop plein touristique.

Est pointée la détérioration de la qualité de vie du fait de trois phénomènes concomitants : la réduction de la place de la nature, l'urbanisation « galopante » et la dégradation des relations sociales.

Un des premiers vecteurs est la réduction, voire la disparition des formes de nature. L'expérience du contact avec cette nature et de son refuge n'est plus au rendez-vous (bruits, pollution, lumières).

Autrefois ouverte et accessible, la nature est désormais réduite à des îlots sporadiques protégés et cloisonnés avec des usages et des accès réglementés. Le désenchantement est lié à une forme d'empêchement de vivre « librement » la nature.

A cela s'ajoute le fait que le Bassin d'Arcachon s'isole de plus en plus des grands espaces environnants du fait de la ceinture d'urbanisation qui tend à l'enserrer complètement.

La dynamique d'urbanisation qui sévit depuis plusieurs décennies sur le Bassin d'Arcachon est dénoncée comme une des principales causes de la détérioration de la qualité du cadre de vie. Qualifiée de « galopante » ou encore de « non maîtrisée », elle consiste à remplacer les éléments qui faisaient la qualité du cadre de vie (bois, espaces verts et autres lieux de nature).

Des avis très négatifs largement majoritaires, y compris par certains institutionnels, dénoncent aussi la forme que prend cette urbanisation – multiplication des lotissements anonymes et sans cachet, labyrinthiques et en cul de

construction des gîtes ruraux. Ceci favorise la mise en tourisme du Teich avec une option différente d'écotourisme (parc ornithologique).

A partir de 1960, le Bassin connaît un fort regain touristique dans le contexte des « 30 glorieuses » et de la démocratisation des vacances. De grands campings s'installent et fonctionnent comme des comptoirs touristiques aux multiples services. On observe une accélération de la construction des résidences secondaires et de lotissements d'habitat individuel et collectif suivant une urbanisation anarchique qui constitue une tâche urbaine quasi continue le long du littoral intérieur du bassin.

La nécessité d'ordonner ce développement spontané contribue à créer la MIACA⁽⁶⁾ en 1967. Son but est de limiter les projets immobiliers, la prolifération des campings en forêt par la préservation des coupures vertes et la délimitation d'espaces protégés : réserves naturelles, extension des sites protégés, classement de la dune du Pilat, actions d'acquisitions foncières du Conservatoire du Littoral.

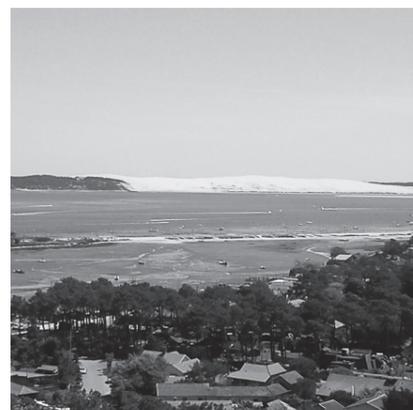
Ces politiques de préservation de l'environnement ont un double effet : celui de renforcer l'attractivité globale du ter-

Dans la partie Sud du Bassin, elle s'étend le long des voies de communication. Le secteur du Teich, Gujan-Mestras et La Teste accueillent de nombreuses constructions individuelles et collectives qui envahissent la forêt tandis que les immeubles collectifs s'installent sur le front de mer à Arcachon.

Les résidences secondaires sont un facteur indéniable d'urbanisation touristique du littoral car elles se situent à l'intersection de la sphère touristique et de la sphère résidentielle. Mais leur usage initialement touristique peut se transformer en usage résidentiel permanent au moment de la retraite ou à travers des pratiques de doubles et multi-résidentialités.

Du lieu touristique au lieu de vie – le tournant des années 1980

Sur le Bassin d'Arcachon, la résidence secondaire est vite devenue le mode d'hébergement touristique dominant. Le secteur de l'hébergement marchand est principalement représenté par les campings, puis par les locations meublées.



ritoire mais également de renchérir les prix du foncier en bordure des espaces protégés, favorisant ainsi l'installation des résidents secondaires les plus fortunés et entraînant la diffusion de l'urbanisation là où les terrains sont encore disponibles à des prix abordables.

Un territoire touristique porteur d'une forte attractivité résidentielle

L'habitat touristique du bassin est principalement fondé sur la résidence secondaire. Cet habitat a la particularité de pouvoir servir de tête de pont à des formes de résidences plus durables. En effet, les lieux touristiques ne se contentent pas d'être attractifs pour les touristes, ils le sont aussi pour d'autres populations venues s'y établir de façon permanente pour profiter de leurs aménités.

La forte vague d'urbanisation des années 1950 à 1980 est portée par les résidences secondaires mais aussi par les résidences principales et s'accompagne de l'aménagement des zones d'activités commerciales et d'équipements sportifs qui remplissent les espaces encore vides entre les bourgs.

De 1960 à 1970, les résidences secondaires l'emportent partout, bien que de manière inégale, sur les résidences permanentes. En 1975, Lège-Cap Ferret connaît la plus forte croissance des résidences secondaires de toutes les communes du Bassin, résultat de l'attrait de la presqu'île. Elle est suivie par Arès, Andernos et Lanton. En revanche, si Arcachon dispose à la même date du même nombre de résidences secondaires que la presqu'île, son parc de résidences principales est bien plus élevé car cette commune représente le premier pôle de peuplement du Bassin.

Les années 1980 – 1990 marquent cependant un tournant dans cette évolution. La dynamique touristique se ralentit au profit d'une forte poussée résidentielle qui touchent toutes les communes sauf Arcachon.

Cette tendance se voit confirmée de 1990 à 2010. Deux types de populations sont concernées : les retraités qui ont connu le Bassin auparavant et qui transforment leur résidence secondaire en résidence principale, et les actifs qui s'y installent.

Ce recul des résidences secondaires au profit des résidences principales est encore plus net sur Lanton et dans une moindre mesure sur Andernos. Il est vrai que la sa-

turation de l'offre foncière et les prix des terrains sont devenus dissuasifs pour édifier des résidences secondaires.

Le Bassin d'Arcachon – un espace touristique composite entre ouverture et fermeture

Le Bassin d'Arcachon a donc vu son attractivité résidentielle s'affirmer dans le sillage de son attractivité touristique. Aujourd'hui, les communes les moins touristiques sont gagnées par un processus de périurbanisation. Car le Bassin se trouve englobé dans le processus de métropolisation de Bordeaux.

C'est en effet de Bordeaux que sont venus les premiers touristes et résidents secondaires, mais que viennent maintenant, grâce à l'amélioration des moyens de transport, des habitants permanents ainsi que des excursionnistes qui font du Bassin leur aire de loisirs. Il en découle un essor des migrations résidentielles et des flux pendulaires domicile-travail.

Arcachon demeure le centre structurant, mais la saturation du foncier ne permet plus guère d'extensions et les prix élevés découragent l'installation des jeunes ménages. Sa population vieillit et même diminue.

Les logements vacants sont acquis par les retraités en majorité pour y aménager des résidences secondaires. Les terrains vacants sont plutôt réservés au tourisme.

Le tissu urbain se densifie et l'impact résidentiel l'emporte sur le tourisme.

Andernos s'affirme comme la ville centre du Nord Bassin. Sa population a même dépassé celle d'Arcachon. Mais la densification de l'espace urbain a entraîné une hétérogénéité des constructions qui altère son identité villageoise et balnéaire aux yeux des habitants. Des inquiétudes se font jour face à l'arrivée de nouvelles populations résidentes qui font pression sur les prix du foncier. Les loyers aussi subissent une forte hausse. La conséquence est le report de la population résidente et des jeunes actifs sur les communes avoisinantes.

Le Cap Ferret, véritable monde à part, devenu un haut lieu des élites artistiques, sportives et politiques de la bourgeoisie régionale et parisienne, se protège de l'urbanisation plus concentrée des communes voisines. Cette résistance est animée par une volonté politique des acteurs du lieu, parmi lesquels les associations de défense de l'environnement, largement investies par les résidents secondaires.

CONCLUSION

Le Bassin d'arcachon se trouve à un moment clé de son évolution où les dynamiques résidentielles viennent se superposer aux dynamiques touristiques.

Les ressources territoriales se sont fondées sur la valorisation d'un environnement naturel mais aussi lié aux équipements touristiques. Si bien que ces qualités ont produit une urbanité qui n'a cessé de se renforcer au cours du temps jusqu'à faire émerger l'aire urbaine d'Arcachon comme deuxième centralité urbaine au sein du Département de la Gironde.

A cette attractivité résidentielle initiée par le tourisme se sont ajoutées les dynamiques plus récentes liées au processus de métropolisation de Bordeaux qui fait du Bassin d'Arcachon l'aire de loisirs élargie des habitants de l'agglomération et un nouvel espace de vie pour de nombreux bordelais.

Le tourisme reste donc un moteur essentiel de la croissance du Bassin.

Le scénario de sortie partielle du tourisme n'est pas encore avéré mais reste plausible à plus ou moins long terme dans la mesure où se ferment certains lieux les plus touristiques du Bassin comme la pointe du Cap Ferret sous le triple effet des prix du foncier, de la multiplication des zones de contraintes (espaces protégés – risques d'inondation par submersion – risques d'érosion) et de la pression des résidents secondaires les plus anciens pour préserver leur tranquillité et la qualité de vie.

Tout l'enjeu pour les acteurs du Bassin sera désormais de parvenir à dépasser les tensions issues de ces différentes dynamiques afin de limiter les formes de ségrégations socio-spatiales qui marquent cet espace.

- (1) SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- (2) PLU Plan Local d'Urbanisme
- (3) SIBA Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon
- (4) IFREMER Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
- (5) HAP Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
- (6) Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine

COTISATIONS ANNUELLES

MEMBRE	INDIVIDUEL	COUPLE
JEUNE	5 €	
SOUTIEN	5 €	
ACTIF	12 €	18 €
BIENFAITEUR	30 €	45 €

Possibilité de règlement par virement informatique;

LA BANQUE POSTALE
BIC : PSSTFRPPBOR
Code IBAN : FR76 2004 1010 0101 3258 9M02 245

Un reçu fiscal vous sera adressé après réception de votre cotisation (ou de votre versement) ouvrant droit à réduction d'impôt.

NOM _____
Prénom _____
Adresse _____

Téléphone _____
E-mail : _____

Les courriers devront être adressés exclusivement à :
Mairie d'Arès - 7, rue Pierre Paulhiac - 33740 ARES